



Aytré, le mardi 21 avril 2026

ARRÊTÉ DE LA MAIRE
N°AG-24-2026

Émetteur :

Secrétariat de la Maire
05 46 30 19 01
secretariat.mairie@aytre.fr

Affaire suivie par :

Elodie Poupinot

Objet : Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 5^{ème} adjoint –
En charge de la culture et de la communication -
Robin Vieules

VU l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), disposant que le maire est seul chargé de l'administration, mais qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal.

VU la délibération n°01 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 relative à l'élection de la Maire,

VU la délibération n° 02 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à 7 le nombre des adjoints au maire,

VU le procès-verbal de l'élection et de l'installation de **monsieur Robin Vieules** en qualité de **cinquième adjoint au maire** en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°02 du Conseil Municipal du 2 avril 2026 relative aux indemnités des adjoints et des conseillers délégués,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la bonne administration locale de déléguer à **monsieur Robin Vieules**, cinquième adjoint au maire, un certain nombre d'attributions relevant de la culture et de la communication,

CONSIDÉRANT la possibilité offerte à la Maire de subdéléguer les compétences déléguées par le Conseil Municipal en application de la délibération n° 04 du Conseil Municipal du 20 mars 2026,

La Maire d'Aytré ARRÊTE :

Article I. Délégation de fonction

Monsieur Robin Vieules, 5^{ème} adjoint au maire, est délégué dans les domaines de la culture et de la communication, et assure, sous la surveillance et la responsabilité de la Maire, les fonctions et missions relatives à ces questions. La présente délégation donnée est révocable à tout moment.

Article II. Missions confiées

Dans le cadre de cette délégation, monsieur Robin Vieules est notamment chargé :

- ✓ De réunir de façon régulière la commission « **culture et communication** », d'animer cette commission et de rendre compte de ses travaux (voir charte) ;
- ✓ De définir et mettre en œuvre la politique municipale de secteur, sous la responsabilité de la Maire et en lien avec le responsable de pôle ;
- ✓ De remonter des demandes pour étude en lien avec la maire, les autres adjoints le cas échéant et le responsable de pôle ;
- ✓ De représenter la commune auprès des instances susceptibles de subventionner les projets de la commune (Etat, Conseil départemental, Europe, Communauté d'agglomération, fédérations...), dans une optique de sensibilisation des partenaires aux projets communaux, de repérage d'éligibilité à subventionnement et de préparation des dossiers de demande de subvention le cas échéant,

Dans le cadre de la communication :

- ✓ Animer la politique de communication sur les différents supports (magazine municipal, site et réseaux sociaux),
- ✓ Mettre en place une communication interne.

Dans le cadre de la culture :

- ✓ Animer la politique culturelle de la ville,
- ✓ Gérer la médiathèque municipale, et les disciplines artistiques (musique et danse),
- ✓ Gérer l'espace Georges Brassens,
- ✓ Mettre en place les actions culturelles en faveur de la jeunesse,
- ✓ Mettre en place les actions culturelles en faveur de la culture urbaine et de l'art dans les espaces publics en lien avec l'adjointe à l'animation de la ville.

Les objectifs de secteur attendus sont les suivants :

- Ecrire le projet politique détaillé en matière de Culture,
- Conforter l'offre culturelle à destination des familles et des jeunes,
- Impulser des rendez-vous « signature » gratuits,
- Développer l'offre culturelle à la Médiathèque Elsa Triolet,
- Contribuer au développement du réseau des écoles de musique et danse,
- Renforcer l'animation de l'espace Georges Brassens,
- Ecrire le projet politique détaillé en matière de Culture et Communication pour la Ville d'Aytré,
- Améliorer l'image de la Ville et donner de la visibilité aux actions de la municipalité au travers de l'information et communication institutionnelle et de la collectivité,
- Formaliser la communication interne de la collectivité.

Article III. Délégation de signature

Dans le cadre des attributions définies à l'article 2, délégation de signature est donnée à monsieur Robin Vieules pour signer :

- Délégation de signature au titre des pouvoirs propres de la maire :
 - Les courriers émanant du service ;
 - Les conventions relatives aux espaces musique-bibliothèque avec la CDA.
- Délégation de signature relativement aux pouvoirs délégués du conseil municipal à la Maire :
 - Les marchés publics de secteur : signature des devis, des actes d'engagements, des contrats relatifs et leurs avenants relatifs au secteur, lorsque les crédits sont inscrits au budget voté, dans la limite d'un plafond de 10.000€ TTC;
 - L'engagement des crédits de secteur (bon de commande, ordre de service...) dans la limite d'un plafond de 10.000€ TTC.

Article IV. Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé
- Transmis au Contrôle de Légalité
- Publié selon les formes en vigueur

Article V. Le présent arrêté est applicable dès qu'il aura été procédé à sa notification auprès de l'intéressé, à sa publication et à sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Article VI. Contester un arrêté

La présente décision peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif adressé à l'auteur de la décision.

Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.



Hélène Rata
Maire

Notifié à Robin Vieules

Le : 21 04 26

Signature :